

TAUX DE GESTION (applicable sur tous les encaissements) pour un reversement trimestriel		7.20 % TTC (taux de TVA en vigueur 20%)	
PRESTATIONS ANNEXES AU MANDAT DE GESTION		Tarifs TTC – taux de TVA en vigueur : 20%	
GESTION COMPTABLE FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE			
Etablir des comptes rendus de façon trimestrielle et envoi postal ou dématérialisé		Inclus dans le taux de gestion	
Accès à un espace personnel client en ligne		Gratuité	
Régler les factures		Inclus dans le taux de gestion	
Etablir le décompte de fin de location		Inclus dans le taux de gestion	
Gérer les quittancements et les encaissements		Inclus dans le taux de gestion	
Etablir l'aide à la déclaration des revenus fonciers		45 €	
Régler des acomptes mensuels		+ 0.6 % de l'ensemble des encaissements	
Etablir toute autre aide pour des déclarations fiscales		Vacation (s)	
Gérer les attestations d'assurances des locataires		Inclus dans le taux de gestion	
Aviser le propriétaire du départ du locataire		Inclus dans le taux de gestion	
Rédiger des actes hors location (bail, avenant, renouvellement)		250 € pour chaque partie	
Clôture d'un dossier de gestion, arrêté de compte		150 €	
Gestion d'un lot couvert par une PNO (honoraires)		12€ /an	
Gestion d'un lot couvert par une Garantie Loyers impayés (honoraires)		0.30 % de l'ensemble des encaissements	
Gestion d'un lot couvert par une Garantie Vacance locative (honoraires)		0.40 % de l'ensemble des encaissements	
GESTION TECHNIQUE, TRAVAUX, REPARATIONS			
Alerter le propriétaire sur la nécessité de faire exécuter des travaux		Inclus dans le taux de gestion	
Faire exécuter l'entretien courant et les menues réparations inférieurs à 1500 € TTC		Inclus dans le taux de gestion	
Suivre la réalisation des travaux supérieurs à 1501 € TTC		3.6% du montant des travaux HT – Honoraire minimum : 95€	
Gérer et suivre des sinistres (déclaration, expertise, devis, commande) inférieurs à 1500 € TTC		Inclus dans le taux de gestion	
Gérer et suivre des sinistres (déclaration, expertise, devis, commande) supérieurs à 1501 € TTC		3.6% du montant des travaux HT – Honoraire minimum : 95€	
GESTION, REPRESENTATIONS ET PROCEDURES			
Faire l'état des lieux de sortie dans le cadre d'un mandat de gestion		Inclus dans le taux de gestion	
Être le représentant aux assemblées générales		Vacation (s)	
Gérer et suivre les contentieux (procédure avec ou sans avocat) hors GLI		6%/an des sommes à recouvrer – Honoraire/an minimum : 95€ - Honoraire/an maximum : 120€	
Faire réaliser les diagnostics		25 €	
Monopropriété : Gestion des parties communes, des services et équipements collectifs		120 €/lot principal/an	
Etablir les dossiers de demandes de subvention		Vacation (s)	
Biens en VEFA : Représenter le propriétaire à la livraison + suivi		150 €	
Suivi de la livraison		90 €	
LOCATION			
(HABITATION-STATIONNEMENT)		Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part locataire
Logement meublé/non meublé		Selon article 5 de la loi du 6 juillet 1989	
Plafond des honoraires.		1 mois de loyer hors charge.	1 mois de loyer hors charges dans le respect des plafonds de la loi Alur ci-dessous.
Honoraires d'organisation de la visite-constitution du dossier du candidat-rédaction du bail (1)		12 € Zone très tendue 10 € Zone tendue 8 € le reste du territoire	(1) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en TTC de surface habitable (article R 111-2 du CCH).
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée dans le cadre d'un mandat de gestion (1)		3 €	
Honoraires de réalisation de l'état des lieux de sortie dans le cadre d'un mandat de location.		3 €/m2 habitable avec un minimum de 90 €	
Stationnement			
Honoraires fixes		120 €	120 €
Autres biens		Hors loi du 6 juillet 1989	
Honoraires fixes		1 mois de loyer hors charges	1 mois de loyer hors charges
			Vacations heures ouvrables : 65 €
			Vacations hors heures ouvrables : à partir de 18H00 80 €
LOCATION COMMERCE-BUREAU-LOCAL			
Honoraires fixes			36% TTC du loyer annuel hors charges